Direction des relations internationales de l'enseignement
Centre de Langue

Ressources pour les enseignants et les formateurs en français des affaires

Auto-formation : Comprendre l'environnement économique

Crédit : ***Joëlle Bonenfant***
Jean Lacroix

Notion : Les prélèvements fiscaux

Pour assurer la redistribution, les revenus primaires des ménages supportent, outre les prélèvements sociaux, des **prélèvements fiscaux** obligatoires. Les impôts, perçus auprès des **contribuables** au niveau local et au niveau national, sont de deux ordres : les **impôts directs** et les **impôts indirects**.

Au niveau national :

1. Les impôts directs.

On distingue essentiellement 3 types d'**impôts directs** :

- L'**impôt sur le revenu des personnes physiques** (**IRPP**).
- L'**impôt sur les sociétés** (**IS**).
- Les impôts sur le **patrimoine**.

A. L'impôt sur le revenu :

En tant qu'impôt direct, il est payé directement par les agents économiques et il est prélevé par l'Etat.

L'impôt sur le revenu présente plusieurs caractéristiques :

- il est calculé sur le revenu net et prend en compte tous les revenus :
  - les revenus du travail (salaire).
  - les revenus du capital (intérêts, dividendes).
  - les revenus mixtes de l'entreprise individuelle (bénéfices).
- son taux n'est pas proportionnel au revenu mais **progressif**, c'est-à-dire que son taux augmente au fur et à mesure que les revenus augmentent.
- il est proportionné à la taille du ménage par le mécanisme du **quotient familial** : le revenu est divisé par un nombre de **parts** qui varie en fonction du nombre de personnes à charge.
- il se déclenche enfin à partir d'un certain seuil (près de 50% des foyers fiscaux français ne sont pas imposés).

B. L'impôt sur les sociétés :

Il est payé par les **sociétés de capitaux** (société anonyme, société à responsabilité limité...) qui sont imposées sur leurs **bénéfices nets** (provisions, frais généraux et amortissements sont déduits).

C. Les impôts sur le patrimoine :

Ce sont des impôts s'appliquant à ceux qui détiennent un **capital** :

- les droit d'enregistrement sur la vente des biens immobiliers, l'impôt sur les plus-values et les transactions boursières, les droits de succession, les droits d'enregistrement, les droits de timbre pour les effets de commerce...
- l'**impôt de solidarité sur la fortune** (ISF) pour ceux dont le patrimoine dépasse un certain seuil.

2. Les impôts indirects.

Il s'agit principalement de la **taxe sur la valeur ajoutée** ou **TVA.**
Cet **impôt sur la consommation** représente la taxe appliquée par l'Etat sur la valeur ajoutée. Elle est calculée sur le prix des biens et services au moment de la distribution et c'est donc le consommateur final qui la supporte au moment où il effectue son achat.
Elle représente environ 45% des ressources fiscales.

Il existe d'autres taxes ou impôts indirects comme par exemple :

- les droits de douane.
- la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).
- les taxes frappant certains produits : alcool, tabac...

Comme ces impôts ne sont ni personnalisés, ni progressifs, ils ne constituent pas un instrument de redistribution du revenu.

Au niveau local :

1. Les impôts directs.

Les communes, départements, régions ont, elles aussi, des dépenses. Leurs recettes sont essentiellement des taxes qui sont indépendantes du revenu.
Les principales sont :

- **La Taxe d'Habitation** qui s'applique aux occupants d'un logement et est établie sur la valeur locative du lieu.

- **La Taxe Foncière** sur les propriétés bâties, établie pour toute construction d'habitation ou à usage industriel et commercial. Sur les terrains, elle est établie pour les terrains nus.

- **La Taxe Professionnelle** qui concerne toutes les personnes exerçant une activité non salariée : industriels, artisans, commerçants, professions libérales... Elle se calcule sur le capital technique et sur une partie des salaires.

Il existe diverses autres taxes : la taxe d'enlèvement des ordures...
Les taux des taxes peuvent varier d'une commune à l'autre selon les besoins mais aussi le nombre d'habitants, d'entreprises... Ces taux sont quand même limités à la hausse par le calcul d'une moyenne nationale.

2. Les impôts indirects.

On peut relever dans cette catégorie :

- la taxe locale d'équipement, la taxe sur les salaires

- les taxes diverses sur les débits de boissons, sur les spectacles...